

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XII

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1893

No 7

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1892-93.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Quelques pensées sur l'éducation—Analyse littéraire—Le Cholet, le Chat et le Sourceau (*analyse*)—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Exercices de calcul.—TRIBUNE LIBRE : Solution de Problèmes—Solutions demandées.—LECTURE POUR TOUS : Le Jour des Morts—Supériorité de l'homme des champs—Philologie : Pourquoi le nom de *procès-verbal* pour désigner un acte qui est nécessairement écrit ?—Aphorismes d'hygiène—Variétés—Pensées diverses.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 25 octobre dernier (1893), de nommer MM. Marcel Fortin, David Paradis, senior, Alfred Fortin, senior, Joseph Bernier et France Fournier, commissaires d'écoles pour la municipalité nouvelle "Sainte-Appoline," comté de Montmagny.—*Gazette officielle*, 4 nov. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'annexion de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité de Saint-François Xavier, dans le comté de Témiscouata, la partie des rangs six et sept, du canton Viger, depuis le lot No 1 jusqu'au lot quarante-cinq, inclusivement, et la partie du rang cinq, du même canton, comprise entre la ligne qui sépare les lots numé-

ros quatre et cinq jusqu'à la ligne qui sépare les lots numéros quarante-cinq et quarante six, qui sont mentionnés dans la proclamation du 22 avril 1892, et annexer ce territoire à la municipalité de Saint-Epiphane, pour les fins scolaires comme il l'est pour les fins religieuses et civiles.

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

Québec, 27 octobre 1893.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire de Deschambault, comté de Portneuf, la nouvelle paroisse de "Saint-Gilbert," et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Gilbert," avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 avril dernier (1893).

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).—*Gazette officielle*, 4 nov. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 31 octobre dernier (1893), de nommer M. Samuel Fauteux, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Benoît, comté de Deux-Montagnes, en remplacement de M. Ernest Le-maire, absent.—*Gazette officielle*, 11 nov. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 2 novembre courant (1893), de nommer M. Hyacinthe Gentis, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Samuel de Horton, comté de Nicolet, en remplacement de M. Adolphe Gagnon.—*Gazette officielle*, 11 nov. courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 6 novembre courant (1893), de nom-